

Module complémentaire

Formation destinée aux sous-officiers sapeurs-pompiers titulaire de l'unité de valeur PRV1 ou AP1 ou du certificat de prévention afin d'obtenir le niveau de compétence SSIAP 2 par équivalence.

Nombre de participants; groupes de 12 personnes maximum.

PERSONNES CONCERNÉES

Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers, titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

DURÉE

28 heures.

LIEU DE LA FORMATION

Sur site de préférence ou chez SP Enseignement;
31 Rue de l'Alma 92400 Courbevoie.

EN SITUATION DE HANDICAP

Nous vous invitons à nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'adéquation du handicap à la formation.

PROGRAMME

1RE PARTIE : Manipulation du système de sécurité incendie (8h)

Système de détection incendie (4h)

THÉORIE

- Composition
- Les zones
- Les boucles
- Les niveaux d'accès
- Les sources d'alimentation en énergie

PRATIQUE

- Repérage des zones et des boucles
- Acquiescement
- Réarmement
- Mise hors service

Système de mise en sécurité incendie (4h)

THÉORIE

- Unité de signalisation
- Unité de gestion d'alarme
- Unité de gestion centralisée des issues de secours
- Unité de commande manuelle centralisée
- Dispositifs actionnés de sécurité
- Dispositifs adaptateurs de commande

PRATIQUE

- Interpréter l'état des voyants
- Interpréter la couleur des voyants
- Utiliser une UCMC
- Réarmer des DAS

2E PARTIE : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (4h)

Réglementation code du travail (4h)

- Aménagement des locaux de travail et principales dispositions réglementaires en matière de :
 - Prévention incendie
 - Protection incendie
 - Complexité des phénomènes « accident du travail »
 - Étude de cas d'accident du travail (arbre des causes)
 - Qu'est-ce qu'un danger
 - Qu'est-ce qu'un risque
 - Mécanisme du déroulement de l'accident
 - Aspect aléatoire des accidents
 - Notion de danger (individuelle et collective)
 - Notion de danger imminent et de droit de retrait